

Festival Grand Clap 2025

Concours du court métrage

*

Règlement

Le deuxième concours du film court francophone du Festival Grand Clap porté Zone 2 Productions et la Ville de Narbonne se déroulera à Narbonne-Plage (salle Dominique-Baudis), le jeudi 31 juillet 2025 (après-midi).

Article 1 / Conditions d'admission pour la compétition.

Le festival est ouvert aux films courts, fictions ou animations.

Article 2 / Contraintes

- La thématique : plein air, nature, biodiversité, vacances, aventures (pas de huis-clos).
- La durée d'un film doit être 15 minutes maximum.
- Les films doivent être en français ou en langue originale sous-titrés en français.

Article 3/ Candidatures

La réception des films, de leur fiche d'inscription et du règlement se fera à partir du 1er janvier 2025 et prendra fin le 30 mars 2025. Au-delà de cette date, les films réceptionnés ne seront plus visionnés.

Article 4/ L'envoi de l'oeuvre

Les films sont à envoyer uniquement à cette adresse mail :
carine.zone2@gmail.com

Article 5/ La sélection

Les ayants-droits seront informés des décisions du comité de sélection, par mél au plus tard le 30 avril 2025.

En l'absence d'informations de sélection, ceux-ci pourront considérer que le film n'est pas sélectionné.

Article 6/ La mise à disposition

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie du film lors du

festival en cas de sélection. Aucun retrait de film après annonce de sa sélection ne sera accepté.

Tout envoi de film sélectionné est à la charge de l'ayant-droit. Le retour des copies est à la charge du festival.

Article 7/ Le jury

Le jury sera composé de professionnels du cinéma et d'élus à la culture.

Article 8/ Les prix

Les prix seront décernés aux films primés et seront attribués aux réalisateurs. Les décisions du jury seront sans appel.

◆Grand Prix du Festival

◆Prix Coup de coeur du Jury

◆Prix du public.

Article 9 / Communication

En cas de sélection, le festival se réserve le droit de présenter un extrait du film pour sa bande annonce officielle. De plus, des photographies des films pourront être utilisées à des fins de promotion (presse écrite, Internet, etc...).

Article 10 / Droits d'auteur

La demande d'inscription en vue de la participation à la 2ème édition du Festival du film court implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la Sacem.

Article 11/ Les films primés

Les films primés lors du festival peuvent faire l'objet de projections non-commerciales ponctuelles lors d'évènements de promotion ou lors de séances dans les cinémas CGR et Cinéma-Théâtre Scène Nationale de Narbonne.

Le Grand Prix du Festival sera projeté en ouverture d'une séance de plein air du Festival Grand 2026.

Article 12/ Dérogations et litiges

Le comité d'organisation est le seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Toute contestation relative à son application et

interprétation sera soumise aux tribunaux compétents de Narbonne, la loi applicable étant la loi française.

Article 13 / Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.